



Brest, le 12 août 2016

Objet : Relevé de conclusions de la réunion extraordinaire du 11 août 2016 concernant le dossier SILL

Présents : Arnal Jean-Pierre, Duval Yvette, Hell Arnaud (MRAP), Huon Patrick (FDSEA), Jagaille Patrick, Jourden Guy, Jullien Yves, Lacroix Jean-Hervé (CCI), Lagathu André, Lelann Françoise (Investir en Finistère), Ollivier Alain, Roudaut Jean-Claude (AMADEUS), Sudre Isabelle (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)
Larpen Maryse

Contexte : La SILL a déposé un projet de construction d'une usine de production de poudre de lait infantile dans la ZAC de Lavallot à Guipavas en décembre 2015. Ce projet a fait l'objet d'un recours de la part des riverains de cette zone.

Considérant que ce projet de construction a déjà fait l'objet de recours à Plouvien puis à Milizac, plusieurs membres du Conseil de développement, suite à des échanges par messagerie électronique, ont souhaité se rencontrer sur ce sujet afin de disposer d'informations supplémentaires et de savoir si le conseil devait prendre position publiquement.

Messieurs Henri Léon, Directeur général délégué, et Monsieur Denis Pismont, directeur technique, représentant la SILL ont présenté le projet aux personnes présentes ainsi que l'enjeu stratégique qu'il représente pour l'entreprise. Ils ont également fait part des difficultés techniques qu'ils ont rencontrées sur le terrain proposé par Brest métropole et des contraintes qui en découlent notamment en matière de qualité des eaux souterraines.

Le recours des riverains porte sur une source qui les approvisionne en eau, sur la hauteur des bâtiments ainsi que les risques de nuisances sonores.

Des négociations sont engagées entre les riverains et l'entreprise. De même, une enquête publique est en cours dont les conclusions devraient être rendues aux alentours du 20 août.

Relevé de conclusions :

- Il serait souhaitable d'entendre les riverains, Maryse Larpen va les contacter afin de savoir s'ils accepteraient de rencontrer le Conseil.
- Il n'est sans doute pas dans le rôle du Conseil d'adopter une position publique sur de tels dossiers.
- Néanmoins, des préconisations pourront être adressées aux élus de la Métropole :
 - o Mettre en place une médiation avec les riverains dès la connaissance du projet, voire même dès la décision de création d'une zone d'activité
 - o Faire en sorte que celles-ci soient mieux sécurisées pour faciliter l'implantation des entreprises industrielles (éloignement des habitations, impacts environnementaux, nuisances sonores...) d'autant que la Métropole vient d'adopter sa stratégie de développement économique.
- Les participants à cette réunion se sont également interrogés sur les futures dispositions du SCoT en matière de foncier économique industriel. En effet, l'agriculture, et plus largement le secteur primaire, ainsi que l'agroalimentaire ont un poids important dans l'économie locale, il faudra donc également veiller à ce que du foncier soit disponible en dehors de la métropole pour les besoins de l'industrie agroalimentaire notamment, ou d'entreprises existantes souhaitant se développer (Tanguy matériaux à Lannilis, par exemple) de façon à éviter des transports de marchandises plus importants et à rapprocher les industriels des producteurs. Il faudra donc veiller à ce que les espaces économiques prévus en dehors de la métropole ne soient pas uniquement dédiés à des activités artisanales ou commerciales pour un développement équilibré du Pays de Brest.

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79
Contact : maryse.larpen@conseil-developpement-brest.fr ; contact@conseil-developpement-brest.fr